

**COMMUNE DE ROCLES****PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 février 2019**

Date de la convocation : **4 février 2019**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **4 février 2019**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **10**

**L'an deux mil dix-neuf le vendredi huit** du mois de **février**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : **Mme Sabrina AUBERT**

Absent(s) non excusé(s) : **néant**

Absent(s) représenté(s) : **M. Pierre MALLET**

Pouvoir(s) : **M. Pierre MALLET à M. Raymond MARTIN**

**M. Joël ROUX** a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Convention de fourniture de repas aux élèves de l'école de ROCLES pour l'année 2018 (régularisation).
- Convention de fourniture de repas aux élèves de l'école de ROCLES pour l'année 2019.
- Fixation des taux de promotion relatifs aux avancements de grade.
- Cession DP à M. et Mme BEAUD Philippe à Villevieille.
- Location parcelles B152 et B153 – demande de mutation M. BRUNEL André à Mme BRUNEL Gisèle.
- Subventions de fonctionnement aux associations – exercice 2019.
- Limitation de vitesse sur VC n°6 (centre équestre de Palhères) - Amendes de police 2019.

Questions diverses :

- Fonctionnement de la bibliothèque
- Service à domicile et portage de repas
- Entretien du périmètre des parcelles boisées CCAS et Section Villevieille (ONF)
- Location de la cuisine
- Participation aux travaux d'extension des réseaux secs et humides de la zone touristique de Palhères (base nautique).

Pièces jointes :

- procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 (transmis précédemment par mail).
- projet de convention de fourniture de repas (années 2018 et 2019).
- courrier CDG48 du 29/11/2018 comité technique et projet de délibération.
- courrier du 14/01/2019 avec plans de M. et Mme BEAUD Philippe (demande d'acquisition DP).
- courrier du 21/01/2019 de Mme BRUNEL Gisèle (location parcelles B152 et B153).
- bilan des visites des bibliothèques de dépôts de la CCHA en vue de la constitution du réseau.
- courrier du 07/12/2018 du conseil départemental – service à domicile et portage de repas.

M. DEFAY Gaétan, co-gérant de la SARL NAUSSAC AVENTURES a souhaité présenter, avant l'ouverture de la séance, les projets de sa société, en rapport avec le dernier point des questions diverses « participation aux travaux d'extension des réseaux secs et humides de la zone touristique de Palhères (base nautique) ». Il a ensuite quitté la salle.

M. le maire déclare la séance ouverte à **21H20**.

Procès-verbal de la séance du **14 décembre 2018** :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **14 décembre 2018** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

**- Convention de fourniture de repas aux élèves de l'école de ROCLES pour l'année 2018 (régularisation)**

Vote de la convention de fourniture des repas aux élèves de l'école de Rocles par le collège Marthe Dupeyron

**- Convention de fourniture de repas aux élèves de l'école de ROCLES pour l'année 2019**

Vote de la convention de fourniture des repas aux élèves de l'école de Rocles par le collège Marthe Dupeyron

**- Fixation des taux de promotion relatifs aux avancements de grade**

Le taux de promotion de 100% est voté pour la filière technique au grade d'avancement d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**- Cession DP à M. et Mme BEAUD Philippe à Villevieille**

Demande d'une cession de 37m<sup>2</sup> du domaine public au droit de leur propriété pour pouvoir aménager leur accès à la voirie. Le conseil approuve cette vente au prix de 10€ le m<sup>2</sup>. Frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs.

**- Location parcelles B152 et B153 – demande de mutation M. BRUNEL André à Mme BRUNEL Gisèle**

Le conseil loue les parcelles concernées à Mme BRUNEL Gisèle par voie de CPP pour 6 ans assortie d'une clause libératoire en cas de changement de destination des parcelles (demande du conseil en date du 28 avril 2017 pour classement en zone Ub3 du PLUi de ces 2 parcelles).

**- Subventions de fonctionnement aux associations – exercice 2019**

Le conseil reconduit les subventions pour les associations qui en avaient bénéficié l'an dernier et qui ont déposé un dossier.

**- Limitation de vitesse sur VC n°6 (centre équestre de Palhères) - Amendes de police 2019**

Le conseil sollicite une subvention au titre des amendes de police 2019 pour l'achat de panneaux nécessaires à la mise en place d'une limitation de vitesse à 40km/h sur la VC n°6 depuis le carrefour avec la VC n°1 et jusqu'à Palhères. L'installation de barrières de dégel, sur certaines routes, est évoquée.

**Questions diverses :**

**Fonctionnement de la bibliothèque**

Mme Aline RANC et M. Sylvain BRUSA se rapprocheront du personnel de la bibliothèque de la CCHA pour revenir sur les propositions faites.

**Service à domicile et portage des repas**

En réponse au courrier du Département de la Lozère, le conseil fait savoir qu'il n'y a pas de besoin supplémentaire au regard des services existants.

**Entretien du périmètre des parcelles boisées CCAS et Section de Villevieille (ONF)**

Le conseil, compte tenu de la situation sur le terrain, indique qu'il n'est pas véritablement nécessaire de procéder à cet entretien.

**Location de la cuisine**

Le conseil ne se prononce pas sur cette possibilité en raison d'un manque d'éléments et de l'impossibilité de quantifier l'énergie consommée (absence de compteur gaz/électricité).

**Participation aux travaux d'extension des réseaux secs et humides de la zone touristique (base nautique)**

Le conseil reste sur sa décision du 6 janvier 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à **22H30**.

Compte rendu affiché le **15 février 2019** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN

